

ALCOOL METHYLIQUE
Code : 14003

www.Lisam.com

Distributeur responsable:

BRENNTAG N.V.
Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77.57.11
E-mail: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

En cas d'urgence:

La Belgique:
Centre Anti-Poison - Bruxelles :
TEL: 070/245.245

BRENNTAG Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919
E-mail: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

Les Pays-Bas:
Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven :
TEL: 030/274.88.88

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit

- Type de produit : Produit pur .
- Usage de produit : Certaines applications industrielles (Solvant , ...).
- Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.
- Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

2. IDENTIFICATION DU DANGER

- Facilement inflammable (F) : R11 - Facilement inflammable.
- Toxique (T) : R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS / n° CE / n° annexe CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
* <u>Méthanol</u>	: > 99 %	67-56-1 / 200-659-6 / 603-001-00-X	F T	11-23/24/25-39/ 23/24/25
<i>Valeur limite (Belgique)</i>	: 200 ppm (266 mg/m ³) (2007) (D)			
<i>Valeur courte durée (Belgique)</i>	: 250 ppm (333 mg/m ³) (2007) (D)			
<i>Valeur limite (VME 8 h) (Les Pays-Bas)</i>	: 200 ppm (260 mg/m ³) (2007) (H)			
<i>Valeur limite (VME 15 min) (Les Pays-Bas)</i>	: 400 ppm (520 mg/m ³) (2007) (H)			

*

Le texte complet des phrases R se trouve au chapitre 16.

(D) La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

(H) L'addition d'un "H" indique que la substance est relatif facilement absorbée par la peau.

4. PREMIERS SECOURS

- * En Général : EN TOUT CAS CONSULTER UN MEDECIN.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- * - Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Appeler un médecin.
- * - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste.

ALCOOL METHYLIQUE**Code : 14003**

www.Lisam.com

4. PREMIERS SECOURS (suite)

- * - Ingestion : Ne pas utiliser un agent de neutralisation.
: NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Emmener le patient IMMEDIATEMENT à l'hôpital.
- Instructions pour le médecin : Traiter spécifiquement contre l'intoxication du Méthanol.
Placer le patient en observation, car les symptômes de l'intoxication du Méthanol ne se manifestent qu'après 18-36 h (ou plus).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Poudre , Mousse résistant aux alcools , Beaucoup d'eau , Dioxyde de carbone .
- Adéquats : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Procédures spéciales : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
- Risques particuliers : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Mesures de protection en cas d'intervention

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée).
Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).
- Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. (Voir chapitre 13).
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- * Manipulation : HYGIENE STRICTE !
PREVENIR L'EXPOSITION AUX FEMMES (ENCEINTES).
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).
- Prévention des incendies et des explosions : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée).
A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
Utilisez toujours de l'équipement électrique, à l'épreuve d'explosion et de l'éclairage.
Utiliser l'outil étincelle-bras.
- * Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'épreuve du feu.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.
Conserver à l'écart des : Agents oxydants , Métaux légers .
- Matériaux d'emballage recommandés : Acier doux galvanisé , Acier inoxydable .
- Matériaux d'emballage déconseillés : Aluminium .

ALCOOL METHYLIQUE**Code : 14003**

www.Lisam.com

8. MESURES POUR CONTROLE EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	: Aérer la zone en suffisance.
* Hygiène industrielle	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.
* Limites d'exposition professionnelle	: Voir chapitre 3.
Equipements individuels de protection	
- Protection respiratoire	: Aréation , Aspiration locale , Appareil respiratoire indépendant .
- Protection des mains	: Gants (Caoutchouc butylique , ...).
* - Protection des yeux	: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
- Protection de la peau et du corps	: Un vêtement de protection approprié .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Odeur caractéristique .
Valeur pH	: Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 65 °C
Point de congélation/fusion	: -98 °C
Température de décomposition	: Non applicable.
Point d'éclair	: 11 °C
* Danger d'incendie	: P1
* Température d'auto-inflammation	: 382 °C
* Limites d'explosivité en air	: 5,5 - 44 vol.% (73 - 590 g/m ³)
Propriétés comburantes	: Non applicable.
* Pression de vapeur (20°C)	: 128 mbar
Densité de vapeur relative (air=1)	: 1,1
* Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: 1,01
Hydrosolubilité	: Entièrement soluble.
Log P octanol/eau (20°C)	: -0,7
* Tension de surface	: 0,02255 N/m
* Energie d'inflammation minimum	: 0,14 mJ
* Température critique	: 240 °C
* Pression critique	: 79520 hPa
Densité relative (l'eau = 1)	: 0,8
* Viscosité	: 0,0006 Pa.s
* Concentration de saturation	: 166 g/m ³
* Vitesse d'évaporation	: 5,3 (Ether = 1) 5,9 (Acétate de butyle = 1)
% Volatiles (en poids)	: 100
* Guidage spécifique	: 1,5*10E5 pS/m

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Températures élevées .
* Matières à éviter	: Agents oxydants , Métaux légers .
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

ALCOOL METHYLIQUE
Code : 14003

www.Lisam.com

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë
- * - Inhalation : Toxique par inhalation.
L'exposition à de fortes concentrations peut causer un début de perte de conscience et des troubles de la vue.
Dans certains cas: risque d'inconscience pouvant entraîner la mort.
Symptômes: Etourdissements , Nausées , Maux de tête , Essoufflement , Perte de conscience .
 - * : • Méthanol : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 80 - 130 mg/l
 - * - Contact avec la peau : Toxique par contact avec la peau.
Le produit provoque un dessèchement de la peau. Le produit est absorbé par la peau.
Symptômes: Peau sèche , Douleur .
 - * : • Méthanol : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : 20000 mg/kg
 - * - Contact avec les yeux : Peut irriter les yeux.
Symptômes: Rougeur , Douleur , Mauvaise vue .
 - * - Ingestion : Toxique en cas d'ingestion.
Symptômes: Maux de ventre , Sensation d'irritation , Voir "Inhalation" .
 - * : • Méthanol : DL50 (Rat, admin. orale) : > 5000 mg/kg
 - * Toxicité chronique : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - Information toxicologique supplémentaire : Information sur l'adresse d'Internet <http://ecb.jrc.it/ESIS> (voir IUCLID Data Sheets).
 - * Effets spécifiques sur la santé : Les Pays-Bas : Méthanol est inclus dans la liste de SZW:
- Liste non limitative de substances toxiques de reproduction auxquelles l'obligation additionnelle d'enregistrement s'applique comme visé à l'article 4.2a, deuxième paragraphe du Décret sur les conditions de travail; La Catégorie 2 "développement".

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ce produit est un Composé Organique Volatile au sens de la Directive 1999/13/CE.
- Mobilité : Produit entièrement soluble dans l'eau.
 - Persistance et dégradabilité : Peut se biodégrader.
La présence de quantités importantes dans les eaux superficielles peut causer un manque d'oxygène.
 - Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .
 - * Ecotoxicité : • Méthanol : CL50 (Poisson, 96 h) : > 10000 mg/l (Pimephales promelas)
• Méthanol : CE50 (Daphnia magna, 24 h) : > 10000 mg/l
 - * Information écologique supplémentaire : Information sur l'adresse d'Internet <http://ecb.jrc.it/ESIS> (voir IUCLID Data Sheets).
 - * Classe WGK (Allemagne) : 1 (Produit polluant légèrement l'eau.).
 - * Charge de l'eau (Les Pays-Bas) : 11
 - * Effert d'assainissement (Les Pays-Bas) : B

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
- Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit.
Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé.
Quand il s'agit d'emballage consignés, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
- * Liste européenne des déchets : 070104 - Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

Code européen de déchets : 'XX XX XX '. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit

ALCOOL METHYLIQUE
Code : 14003
www.Lisam.com
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (suite)

évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié.
Voir le 2001/118/CE directif.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Voies Terrestres (ADR/RID)

- * - Nom ADR : UN 1230 Méthanol, 3 (6.1), II, SP279
- Division ADR : 3 , II
- Symbole(s) de danger : 3 + 6.1
- Indication du danger : 336
- Numéro d'identification (N° UN) : 1230

Voie Maritime (IMDG)

- Nom : UN 1230 Methanol , 3, (6.1), II, (11°C)
- Classe : 3 + 6.1
- Symbole(s) de danger : 3 + 6.1
- N° UN : 1230
- Groupe d'emballage : II
- N° EmS : F-E, S-D
- Polluant marine : NO

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Nom du composant(s) dangereux : Méthanol .
- N° CE : 200-659-6
- Symbole(s) de danger : Facilement inflammable (F).
Toxique (T).



- Phrases R : R11 - Facilement inflammable.
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Phrases S : S07 - Conserver le récipient bien fermé.
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- * Phrases X (Les Pays-Bas) : X02 - Réservé aus utilisateurs professionnels. Attention! Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

16. AUTRES INFORMATIONS

- * Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement CE n° 1907/2006.
Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

* Modification par rapport à la révision précédente.

- * Modifications : Révision générale .
- Phrases R : R11 - Facilement inflammable.
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

ALCOOL METHYLIQUE**Code : 14003**

www.Lisam.com

16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

- * Inventaires : Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de Chine (IECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de la Corée (ECL): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Philippines (PICCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.
- * N° NFPA : 1-3-0
- Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur(s) , Cartes chimiques , ...).

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document